



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Tests sérologiques - conditions de remboursement

Question écrite n° 42067

Texte de la question

M. Charles de la Verpillière appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les conditions de remboursement des tests sérologiques par prise de sang visant à vérifier la production d'anticorps contre le covid-19. Il semblerait que les assurés ne bénéficient pas d'une prise en charge, ni par la CPAM, ni par leur mutuelle, alors pourtant que les analyses ont été prescrites par un médecin. Il lui demande de lui indiquer les conditions de remboursement de ces tests sérologiques.

Données clés

Auteur : [M. Charles de la Verpillière](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42067

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 octobre 2021](#), page 7776

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)